

## Table 4 : Faune et corridors biologiques

### Préambule

Cette synthèse retrace l'essentiel des discussions tenues lors de l'atelier du 1<sup>er</sup> mars 2018 concernant l'agriculture, le paysage et l'économie. Durant cet atelier, 5 tables abordant chacune un thème ont été proposées aux participants. A chaque table étaient présentés des documents et deux experts impliqués dans le projet étaient présents pour les commenter et répondre aux questions. Cette synthèse concerne spécifiquement la table 4 et le thème « Faune et corridors biologiques ». Elle a été rédigée par la Heig-vd et se veut fidèle aux propos entendus.

### Code de lecture

Les textes en gras expriment le propos des participants. En lien avec ces propos, les textes qui ne sont pas en gras retracent les interventions des experts.

## Résumé

Les discussions ont abordé les espèces présentes aux abords du projet de barreau, les impacts de celui-ci et plus largement de l'activité industrielle sur les déplacements de la faune. Il a également été question de l'effet d'une couverture du barreau sur la faune, et du processus de projet qui n'a pas intégré l'étape de l'évaluation environnementale stratégique.

## Discussions

Les experts ont présenté leur carte issue d'un extrait des bases de données sur la faune, la flore et les milieux. Elle a été simplifiée pour assurer la compréhension du public. Elle traite de deux grands sujets : les biotopes<sup>1</sup> et les corridors biologiques fonctionnels<sup>2</sup>.

- La première partie concerne l'évaluation des impacts sur les biotopes que l'on pourrait retrouver autour du barreau : le but de cette évaluation est, d'une part, de montrer si ces derniers sont abondants ou rares, et d'autre part, d'éviter les dommages, ou le cas échéant, de pouvoir les compenser.
- La seconde décrit les déplacements de la petite et grande faune. L'objectif est de savoir si le barreau coupe un corridor fonctionnel et si oui, de définir quelles mesures « palliatives » peuvent être mises en œuvre.

---

<sup>1</sup> Par biotope, on entend un territoire à l'intérieur duquel la flore et la faune restent assez uniformes et homogènes dans leur composition, du fait d'une certaine constance des conditions écologiques.

<sup>2</sup> Les corridors biologiques sont des milieux naturels ou semi-naturels qui permettent les déplacements des espèces sauvages. Ils sont évalués sur la base de leur « fonctionnalité », c'est-à-dire leur capacité à permettre les mouvements des espèces sauvages, notamment les ongulés (cerf, sanglier, chevreuil). Sources : [ge.ch/nature/faune/les-corridors-faune](http://ge.ch/nature/faune/les-corridors-faune) et [fiche N3](#) du monitoring du Plan directeur cantonal.

### **Recensement des espèces**

**Une première interrogation a été faite vis-à-vis du recensement des espèces. En effet, certains riverains ont observé la présence de plusieurs espèces qui ne sont pas recensés sur la carte mise à disposition par les experts ; il s'agit par exemple, de la mante religieuse, du pic mar ou encore du fourmilion. Les riverains ont également mentionné l'existence de biotopes relais dont un se trouvant sur un des giratoires prévus par le projet. A cela s'ajoute une interrogation sur la présence d'animaux rares sur le tracé du barreau.**

Les experts répondent, d'une part, que toute trace d'animal peut être signalée et enregistrée via « faune Genève » sur internet. Ils encouragent d'ailleurs tout le monde à y mentionner leur(s) découverte(s), afin de rendre l'étude d'impact encore plus fiable. D'autre part, ils expliquent qu'ils ont volontairement agrégés certaines informations pour obtenir une carte lisible auprès du public. L'analyse finale sera réalisée dans le cadre de l'étude d'impact, mais à ce stade la carte présentée donne une bonne idée de la situation. Il n'y a pas de données d'espèces menacées pertinentes dans le secteur du barreau qui induirait une contrainte forte pour le projet (par exemple changement du tracé).

### **Ruptures de corridors**

**La deuxième interrogation portait sur des ruptures de corridors que pourrait engendrer la construction du barreau routier.**

Les observations montrent qu'il existe bel et bien une rupture de corridor pour la grande faune, mais au niveau de l'entreprise Givaudan et de la zone villa. Cependant, la petite faune passe et la construction de la route créera une rupture totale qui n'existe pas aujourd'hui. L'expert mentionne néanmoins que toute construction produit forcément des impacts pour la faune, y compris en termes de bruit et de pollution lumineuse.

### **OROEM : Ordonnance fédérale sur les Réserves d'Oiseaux d'eau et Migrateurs**

**Le troisième questionnement était en lien avec la zone située le long du Rhône qui est protégée par l'application de l'Ordonnance fédérale sur les Réserves d'Oiseaux d'eau et Migrateurs (OROEM). Une des participantes a demandé si le projet du barreau qui se situera à proximité immédiate du fleuve pourrait impacter cette zone et ainsi entrer en contradiction avec les objectifs de l'OROEM.**

Selon les experts, le barreau n'impacte pas cette ordonnance et cette dernière ne peut être invoquée pour s'opposer au projet.

### **Quid de l'évaluation stratégique ?**

**L'ensemble des participants (table 1 et 2 comprise) se demande pourquoi le projet de barreau n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). La plupart d'entre eux ont l'impression que les choses ont été faites à l'envers et que l'Etat les met devant le fait accompli sans réflexion préalable suffisante. Cela touche particulièrement le choix du tracé : ils auraient aimé que l'on réfléchisse en amont au corridor de faune et qu'ensuite seulement on propose un tracé. En outre, ils souhaiteraient que l'impact du développement de la zone industrielle de la Tuilière sur la faune soit également analysé dans l'étude.**

Les experts expliquent qu'ils ont été sollicités uniquement pour une étude d'impact et que cette dernière en est à ses débuts. Ils ajoutent qu'ils ne peuvent, légalement, qu'analyser l'impact du barreau et non celui de la zone industrielle et du barreau de manière conjointe.

### **Et la couverture du barreau ?**

**L'ensemble des participants se demande si la couverture du barreau pourrait sauvegarder des corridors importants et si cette mesure a été étudiée.**

Pour les experts, l'enjeu des passages de la faune se focalise sur la petite et moyenne faune. La rupture des corridors de faune va être traitée dans l'étude d'impact environnemental, qui précisera les mesures à prendre. Ils mentionnent toutefois que les enjeux concernant la faune ne nécessiteront probablement pas une couverture intégrale du barreau. Ils ajoutent qu'il existe, outre le recouvrement de la route, un panel d'autres mesures de compensation ou d'atténuation. La protection de la faune ne semble pas pour eux être un argument assez fort pour justifier l'enterrement des voies de circulation.